



Commentaires du Coran (67,12-15)

إِنَّ الَّذِينَ يَخْشَوْنَ رَبَّهُم بِالْغَيْبِ لَهُمْ مَغْفِرَةٌ
وَأَجْرٌ كَبِيرٌ ۝ ١٢ وَأَسِرُوا قَوْلَكُمْ أَوْ أَجْهَرُوا
بِهِ إِنَّهُ عَلِيمٌ بِذَاتِ الصُّدُورِ ۝ ١٣ أَلَا يَعْلَمُ مَنْ
خَلَقَ وَهُوَ اللَّطِيفُ الْخَبِيرُ ۝ ١٤ هُوَ الَّذِي
جَعَلَ لَكُمْ الْأَرْضَ ذَلُولًا فَامْشُوا فِي مَنَاكِبِهَا
وَكُلُوا مِنْ رِزْقِهِ وَإِلَيْهِ النُّشُورُ ۝ ١٥

« En vérité, ceux qui auront redouté leur Seigneur en secret auront un pardon et une grande récompense.

Tenez secrète votre parole, ou divulguez-la, Il sait parfaitement le contenu des poitrines.

Ne connaît-Il pas qui Il a créé, alors qu'Il est le Subtil-Bienveillant, le Grand-Connaisseur ?

C'est Lui qui a, pour vous, rendu la terre très soumise. Marchez donc par ses diverses contrées, et mangez de Sa subsistance. Et c'est vers Lui (que se fera) la résurrection. »

(Coran 67, 12-15)

Commentaires

Sens des expressions et explications

En vérité, ceux qui auront redouté leur Seigneur en secret. *Bi l-ghayb* : en ce qui est caché. Ceux qui auront redouté leur Seigneur sans Le voir. Autre sens : ceux qui auront redouté leur Seigneur sans être vus de personne. En d'autres termes, ceux qui se sont comportés honnêtement secrètement, et donc à plus forte raison publiquement. (Commentaire d'al-Jalâlayn)

Tenez secrète votre parole, ou divulguez-la, Il sait parfaitement le contenu des poitrines.

L'impératif n'a pas ici la valeur d'un ordre, mais doit être compris dans le sens : que vous teniez secrètes vos paroles ou que vous les divulguez... Ce verset a été révélé suite aux propos des polythéistes qui se disaient les uns aux autres : « Tenez secrète votre parole : que le Dieu de Muhammad ne vous entende pas ! » (Al-Qurtubî, Commentaire d'al-Jalâlayn) Selon Ibn 'Abbâs, les polythéistes s'exprimaient ainsi après avoir calomnié le Prophète (ﷺ).

Ne connaît-Il pas qui Il a créé. Le pronom « qui » (*man*) renvoie à un être vivant ou une personne, et non à une chose. Dans cette phrase, ce terme peut être compris comme un complément d'objet direct (accusatif), et le sens est donc : « Ne connaît-Il pas qui Il a créé. » Mais le pronom peut également être sujet (nominatif), et le sens est alors : « Qui a créé ne sait-Il pas ? » (Al-'Ukbarî) Dans le contexte de ces versets, l'expression coranique peut sous-entendre : « Ne connaît-Il donc pas le secret, Qui a créé le secret ? » (Al-Qurtubî) Ou encore : « Qui a créé les poitrines, ne connaît-Il pas le contenu des poitrines ? »

Alors qu'Il est le Subtil-Bienveillant, le Grand-Connaisseur ? *Al-Latîf* : le Subtil-Bienveillant, l'Affable, le Bon. *Al-Khabîr* : le Grand-Connaisseur. Il faut éviter de traduire ce Nom par « Bien-Informé », car Dieu n'a pas besoin d'être informé par quiconque ! Ces deux Noms renvoient à la notion que Dieu a une connaissance absolue de l'ensemble des éléments de Sa création, et que rien ne peut Lui échapper, ni au niveau des apparences, ni dans la profondeur. Le Coran dit ailleurs : « **Et si tu élèves la voix, Il connaît le secret, et ce qui est plus caché** (encore que le secret). » (Coran, 20, 7)

C'est Lui qui a, pour vous, rendu la terre très soumise. *Dhalûlan* : très soumise, assujettie. L'homme peut s'y établir et s'y déplacer. Allusion possible aux activités telles que l'agriculture, la plantation et le forage des points d'eau et des puits. (*Al-Qurtubî*) À quoi l'on peut ajouter l'habitat. (*Abû Bakr al-Jazâ'irî*)

Marchez donc par ses diverses contrées, et mangez de Sa subsistance. *Manâkibihâ* : ses diverses contrées. Selon *al-Bukhârî*, l'expression est synonyme de *jawânibihâ* : ses divers côtés. Le terme signifie également : ses montagnes, ses flancs, ses extrémités, ses chemins et ses cols.

Et c'est vers Lui (que se fera) la résurrection. *An-nushûr* : la résurrection, de *nashara* : rappeler à la vie un mort, ressusciter.

Quelques enseignements

1. La marque authentique d'une foi sincère et entière consiste à craindre Dieu alors qu'Il est caché.

2. La marque authentique d'une foi sincère consiste à s'abstenir de transgresser alors que l'on est seul, tout comme on s'abstient de commettre publiquement certains péchés. *Ibn Kathîr* relève dans son commentaire que celui qui s'interdit de commettre des péchés et accomplit ses devoirs, alors qu'il est caché aux autres et que nul ne le voit, sinon son Créateur, bénéficiera du pardon et de la grâce divine.

3. Le verset suivant : **Marchez donc par ses diverses contrées, et mangez de Sa subsistance**, comprend une leçon de vie sur le thème de l'engagement et de la confiance. Il y a là un encouragement au travail et au commerce, sans oublier cependant qu'en dernier recours, notre pain quotidien ne vient que de Dieu Seul. Le hadith authentique rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Si vous vous en remettiez à Dieu comme il convient de s'en remettre à Lui, Il vous nourrirait comme Il nourrit l'oiseau : il s'envole le matin le ventre vide, et il revient le soir le ventre plein. » (*At-Tirmidhî*, *an-Nasâ'î*, *Ibn Mâja*) L'oiseau va ainsi en quête de sa subsistance. Il fournit un effort. Mais sa nourriture est un don de Dieu.

4. Marchez donc par ses diverses contrées, et mangez de Sa subsistance. Et c'est vers Lui (que se fera) la résurrection. Notre parcours terrestre n'a de sens, au-delà d'une forme de matérialisme étroit, que dans la perspective du retour à l'Éternel.

Extrait d'un sermon : Seules les actions entreprises sincèrement pour Dieu sont acceptées

La sincérité est une obligation pour chacun d'entre nous et pour l'ensemble de nos actes de dévotion. Le Messenger de Dieu (ﷺ) a dit : « Dieu n'accepte des actions que celles qui sont entreprises sincèrement pour Lui, et par lesquelles on recherche Son Visage. »¹

Le Prophète (ﷺ) a fait la recommandation suivante à *Mu'âdh Ibn Jabal* : « Sois sincère dans ta religion, un petit nombre d'actions te suffira. »²

Quant à celui ou celle qui entreprend une bonne œuvre par ostentation et pour soigner sa réputation, cette volonté détournée corrompt et rend vaine son action. En ce sens, *Bishr al-Hâfî* a dit : « Que je cherche (à obtenir les biens de) ce bas monde par le moyen d'un pipeau (c'est-à-dire en jouant de la flûte), cela me serait plus agréable que de chercher (à les obtenir) en me servant de la religion. »

¹ Rapporté par *Abû Dâwûd*, *an-Nasâ'î* avec une excellente chaîne de transmission.

² Rapporté par *al-Hâkim* qui considérait sa chaîne de transmission comme étant authentique.

Un sage musulman a donné cet exemple : « Il en est de celui qui accomplit de bonnes actions par ostentation et pour sa réputation, comme d'un homme qui s'en va au marché et qui a rempli sa bourse de cailloux. Les gens disent : « Comme sa bourse est bien remplie ! » Or, cet homme ne retire de sa bourse aucune utilité, sinon les dires des gens. S'il voulait faire le troc de ses cailloux avec autre chose, on ne lui donnerait rien en échange. » Ainsi en va-t-il de celui qui agit par ostentation et pour soigner sa réputation. Il ne retire de son action que les dires des gens, et ne recevra aucune récompense dans l'au-delà. »

État hébreu et État hindou³

On présente Israël comme étant la seule démocratie authentique du Moyen-Orient. Cependant, le sionisme repose entièrement sur une forme d'ultranationalisme religieux qui fonde son État en fonction d'une appartenance ethnique pure : l'État juif est d'ailleurs le terme utilisé par l'ONU dans sa résolution du 29 novembre 1947 établissant la reconnaissance officielle de ce territoire attribué aux Israéliens. Or, il n'est pas étonnant que Modi entretienne avec Netanyahou et avec l'État hébreu les meilleurs rapports, chacun voyant en l'autre une image du combat qu'il mène pour préserver la pureté de sa nation ethnique contre le nombre élevé des musulmans. Bien plus, si le sionisme vise à remplacer la Mosquée Al-Aqsâ par le Temple juif, Modi agit de même en Inde : « Trente ans après la destruction par des fanatiques hindous d'une mosquée séculaire à Ayodhya, qui avait engendré des émeutes interconfessionnelles sanglantes, les suprémacistes ciblent d'autres sites musulmans dont le Taj Mahal, joyau architectural et symbole de l'Inde aux yeux du monde. Actuellement dans le collimateur des partisans de l'Hindutva (suprématie hindoue), la mosquée Gyanvapi, érigée au XVII^e siècle dans l'antique cité de

Varanasi (ancienne Bénarès ou Kashi), dans l'État de l'Uttar Pradesh (nord), est la plus menacée. La semaine dernière, selon des informations de presse, des fouilles ordonnées par un tribunal ont été conduites sur le site de la mosquée, et auraient mis au jour un "shiva linga", objet de forme phallique, "signe" du dieu Shiva pour ses adorateurs. "Cela signifie que c'est le site d'un temple", a aussitôt conclu devant la presse Kaushal Kishore, un ministre de l'État issu du BJP, le parti nationaliste hindou du Premier ministre Narendra Modi. Les hindous devraient pouvoir y prier, a-t-il ajouté⁴. »

Or, chacun voit bien comment la démocratie peut ainsi être mise au service d'un fanatisme aveugle, qui pousse les uns à vouloir détruire l'Esplanade des mosquées, qui comprend, avec sa coupole dorée, le lieu de culte qui est le symbole de Jérusalem pour le monde entier, et entraîne les autres à vouloir effacer le Taj Mahal, qui reste le « lieu incontournable qui vient à l'esprit quand on pense à l'Inde ».

Enfin, nous aurions tort de penser que l'Occident est à l'abri de telles dérives. Partout dans le monde, les démocraties subissent progressivement l'assaut de deux phénomènes qui conduisent inéluctablement à leur perversion ultime : par la manipulation des médias qui oriente l'opinion publique en agitant le spectre d'un ennemi commun qui a les couleurs de l'Islam ; et par la montée des extrêmes droites dont le fer de lance est, sur fond de nationalisme exacerbé, la lutte contre l'autre, l'immigré, l'étranger ou le résident prétendument « radicalisé », au nom d'un suprémacisme abject. En effet, une démocratie est maudite et folle à partir du moment, où, gagnée par la loi aveugle du nombre, elle perd toutes les valeurs qui en empêchent les excès, permettant aux armées et aux foules en furie de commettre des tueries contre des minorités, et changeant même les lois et les constitutions contre tout bon sens par des mesures discriminatoires.

³ Extrait de *La nécessité de la norme révélée*, par Hani Ramadan, éditions ALBOURAQ.

⁴ « Le Taj Mahal, joyau architectural de l'Inde, dans le viseur des fanatiques hindous », *L'Express* (lexpress.fr), 20 mai 2022.

Zakât al-fitr, aumône obligatoire de la rupture du jeûne

Chaque musulman qui en a les moyens est tenu de payer la *zakât al-fitr*. Cette taxe concerne la fête religieuse annuelle - *Īd al-fitr* - qui célèbre la fin du mois de jeûne. Une somme, suffisant à nourrir un adulte pendant toute une journée, est donnée à un pauvre. D'après Ibn 'Umar en effet, « le Prophète (صلى الله عليه وسلم) fixa le montant de l'aumône de la rupture du jeûne à une mesure d'orge ou à une mesure de dattes. » Tout musulman en mesure de payer *zakât al-fitr* doit le faire. Il est de tradition d'accomplir cette aumône avant la prière du matin de *Īd al-fitr*. D'après Ibn 'Umar encore, le Prophète (صلى الله عليه وسلم) ordonna de payer l'aumône de la rupture du jeûne avant que les fidèles ne se rendissent à la prière. » (Al-Bukhârî). Ibn 'Abbâs a dit : « Le Messager de Dieu (صلى الله عليه وسلم) a déclaré obligatoire l'aumône de la rupture du jeûne. Il l'a instituée en tant que purification pour le jeûneur des propos futiles et indécents et en tant que nourriture pour les pauvres. Pour celui qui s'en acquitte avant la prière de la fête de la rupture, elle est une aumône purificatrice agréée par Dieu, mais pour celui qui s'en acquitte après la prière de la fête de la rupture, elle n'est qu'une simple aumône parmi d'autres. » Il est possible de donner directement cette aumône à un nécessiteux de notre entourage, ou d'en verser le montant, fixé en Suisse à 15,00 CHF/ 16,00 EUROS par personne (y compris les enfants), aux institutions islamiques qui se chargent de la redistribution.

Centre Islamique de Genève
PostFinance

IBAN CH49 0900 0000 1772 2398 7
CHF

Numéro de compte 17-722398-7
BIC POFICHBEXXX

(Avec communication : *zakât al-fitr*)

***Le jeûne permet au croyant d'obtenir le pardon pour ses fautes.** Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : « Celui qui jeûne le ramadan avec foi et n'attendant sa récompense que de Dieu, ses péchés passés lui sont pardonnés. » (Al-Bukhârî)

*Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit également : « Au moment de rompre son jeûne, il revient au jeûneur une invocation qui n'est pas rejetée. » (Rapporté par Ibn Mâja et al-Hâkim)

**Projet de construction
et
Site Internet**

